

Déclaration d'accessibilité RGAA

Le SMITRED Ouest d'Armor - Valorys s'engage à rendre son site Internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

[schéma pluriannuel](#)

,

[plan d'action de l'année 2022](#)

.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à www.valorys.com.

État de conformité

Le site Internet www.valorys.com est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.1.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Stratis révèle que 74,29% des critères RGAA sont respectés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 4 octobre 2021.

Le référentiel utilisé est le RGAA v4.1.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- > [Accueil](#)
- > [Contact](#)
- > [Mentions légales](#)
- > Déclaration d'accessibilité
- > [Plan du site](#)
- > [Aide à la navigation](#)
- > [Connexion utilisateur](#)
- > [Recherche](#)
- > [Page de contenu 1 "Les équipements"](#)
- > [Page de contenu 2 "Les événements de Valorys"](#)
- > [Liste des actualités](#)
- > [Actualité "Valorys à l'heure des réseaux sociaux"](#)
- > [Liste des publications](#)
- > [Publication "Le guide des animations"](#)

Contenus non accessibles

Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation n'a été établie.

Documents PDF

Certains documents PDF proposés en téléchargement ne sont pas complètement accessibles. La mise en accessibilité de l'ensemble des documents déjà disponibles représente un travail très important. Pour autant, il est possible de nous faire une demande de mise en accessibilité d'un document via

[le formulaire de contact](#)

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

➤ Le système antispam Hcaptcha.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez

[contacter le référent accessibilité numérique du site Internet](#)

pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site Internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- [Écrire un message au Défenseur des droits \(https://formulaire.defenseurdesdroits.fr\)](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr)
- [Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région \(https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues\)](https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07